

SELARL G. MAYEKO
Commissaire de Justice
1 rue Docteur Cabre
Immeuble LCL - BP 208
97104 BASSE-TERRE CEDEX
Tél : 05.90.81.29.32
Fax : 05.90.81.03.65
etudemayeko.com
gilbert.mayeko@orange.fr

NOTIFICATION

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le **DOUZE MAI**

Je soussigné Maître Guillaume MAYEKO, associé de la SELARL G. MAYEKO, titulaire d'un office de Commissaire de Justice à la résidence de BASSE-TERRE (97100), y demeurant 1 rue du Docteur Cabre,

A :

Madame **RINCON Laurella**

MEMORIAL ACTE

DARBOUSSIER

97110 POINTE A PITRE

Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

A LA DEMANDE DE

L'EPCC MACTe (Etablissement Public de Coopération Culturelle Mémorial Acte), dont le siège social est situé DARBOUSSIER à POINTE A PITRE (97110), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

VOUS REMETS CI-JOINT COPIE :

- D'un courrier sur 2 feuilles en date du 9 mai 2023, signé de Monsieur Ary CHALUS ès qualité de Président du Conseil d'Administration du Mémorial ACTe ayant pour objet : « Radiation des effectifs de l'EPCC MACTe », vous informant que les dispositions nécessaires pour faire procéder à votre radiation des effectifs de l'EPCC Mémorial ACTe seront prises à compter du 19.05.2023, débutant comme suit :

- « Madame, Vous avez été nommée Directrice Générale de l'établissement public de coopération culturelle Mémorial ACTe le 1^{er} octobre 2019 au terme d'une procédure de sélection pour mener à bien les missions de l'EPCC, telles que définies par l'article 4 de son statut, les conditions d'exercice de vos missions étant elles précisées dans l'article 12 du même statut et par le contrat par voie de détachement signée entre l'EPCC et vous-même le 1^{er} octobre 2019. »

et s'achevant comme suit :

- « ... Il va sans dire qu'à compter de cette date, vous serez déchargée de vos fonctions et devrez quitter la Direction de l'EPCC MACTe aussitôt. Je porte cette information à la connaissance de votre administration d'origine afin qu'elle prenne les dispositions nécessaires, dans l'hypothèse où elle ne l'aurait pas encore fait. Vous souhaitant tout le succès possible dans vos nouvelles fonctions, je vous adresse mes plus vifs encouragements pour les challenges à venir. Je vous prie de croire madame, à l'assurance de ma considération distinguée. »

Cette notification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.



**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**
COPIE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	746,00
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	54,00
HT	800,00
TVA 8,50 %	66,00
TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	
TTC (1)	868,00
FRAIS POSTAUX	1,70
TTC (2)	869,70





Pointe à Pitre le mardi 9 mai 2023

Objet : Radiation des effectifs de l'EPCC MACTe

Madame,

Vous avez été nommée Directrice Générale de l'établissement public de coopération culturelle Mémorial ACTe le 1er octobre 2019 au terme d'une procédure de sélection pour mener à bien les missions de l'EPCC, telles que définies par l'article 4 de son statut, les conditions d'exercice de vos missions étant elles précisées dans l'article 12 du même statut et par le contrat par voie de détachement signé entre l'EPCC et vous-même le 1er octobre 2019.

Beaucoup d'espoir avait alors été placé dans votre venue.

Depuis votre prise de fonction et de manière répétée le conseil d'administration a eu à regretter la persistance de manquements et des dysfonctionnements relevés à de nombreuses reprises.

Pourtant, en dépit de vos positions ostensiblement hostiles à l'endroit de la Région Guadeloupe, principal bailleur de fond et propriétaire de l'infrastructure, positions exprimées lors de déclarations incompatibles avec l'obligation renforcée de discrétion et de confidentialité prévue à l'article 9 de votre contrat, j'ai tenu, lors de mon arrivée à la présidence de l'EPCC, en aout 2021, à vous maintenir ma confiance.

J'avais espéré que mes contributions pour rétablir le lien entre le personnel et vous, mes présences à vos côtés, mon silence, même lorsque les faits, déclarations, ou décisions, auraient dû en d'autres circonstances appeler de ma part une réaction, pouvaient vous permettre de reconsidérer votre management, vos postures singulières, et tendre vers un apaisement du climat social porteur d'ouverture et de dialogue.

Hélas, il n'en fut rien, et je le regrette vivement.

Pour me permettre de comprendre la situation de blocage, de non-fonctionnement de L'EPCC, de rupture, de fermetures incessantes du MACTe sans information au conseil d'administration, au Président, ni à la collectivité régionale, j'ai tenté d'échanger personnellement avec vous, sans succès.

Votre ministre de tutelle a elle-même pris l'initiative d'envoyer une délégation de hauts fonctionnaires du ministère de la culture afin de rencontrer les différents acteurs et protagonistes évoluant autour du Mémorial ACTe afin de comprendre les difficultés qui conduisent à cette situation de quasi-paralysie de l'institution.

Il faut donc croire que la ministre et son entourage ont nourri de sérieuses inquiétudes sur l'avenir de cet espace culturel dédié à la mémoire et à l'histoire de notre peuple, lequel avait également vocation à être mis au service de la culture caribéenne et à son rayonnement sur le plan international.

Nonobstant ce constat, comme les faits relatés, je me suis abstenu de toute déclaration publique, privilégiant la parole aux administrateurs, réunis afin de permettre aux uns et aux autres de s'exprimer librement sur les griefs à votre sujet, une première fois le 27 juin 2022, puis le 19 janvier 2023 et enfin le 9 février 2023.

Ces échanges avec mes collègues m'ont convaincu de la nécessité de vous exprimer, par un premier courrier le 11 juillet 2022, les craintes qui étaient les miennes ainsi que les griefs soulevés par les administrateurs et pour lesquels j'espérais que vous pourriez lever les incompréhensions si tel était le cas, et dissiper les doutes que je nourrissais.

À la convocation que je vous ai adressée le 11 février 2023, pour un entretien préalable, vous m'avez fait connaître de votre impossibilité de répondre présente pour des raisons que vous avez exprimées.

Par un second courrier en date du 7 mars 2023, je vous ai de nouveau invitée à un échange en présence d'un conseil si vous le souhaitiez, en prenant soin de vous indiquer vos droits.



Je regrette très sincèrement que vous n'ayez pas eu la correction de m'informer que vous n'aviez pas l'intention de répondre à ma demande, bien que celle-ci soit prévue par les textes et la jurisprudence, comme un moment privilégié au profit du salarié.

Tirant les conséquences de votre attitude irrespectueuse et de défi et n'ayant pu m'entretenir avec vous au préalable par votre faute, je n'ai pas eu d'autre alternative que d'informer votre administration d'origine sur ma décision de solliciter la fin anticipée de votre détachement, comme le permet la loi.

Votre employeur, le Ministère de la culture, a reçu notification de ma lettre le 24 mars 2023 l'informant de ma décision de voir mettre une fin anticipée à votre de détachement sur l'emploi de Directrice Général de L'EPCC MACTe.

Considérant l'état de la jurisprudence et des textes en vigueur, il revient à votre Ministre de tutelle de prendre les dispositions nécessaires pour votre réintégration au sein de votre administration.

Les formalités exigées par la loi ayant été accomplies, il m'appartient de vous informer qu'à compter du Vendredi 19 Mai 2023, je prendrai les dispositions nécessaires pour faire procéder à votre radiation des effectifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Il va sans dire qu'à compter de cette date, vous serez déchargée de vos fonctions et devrez quitter la Direction de L'EPCC MACTe aussitôt.

Je porte cette information à la connaissance de votre administration d'origine afin qu'elle prenne les dispositions nécessaires, dans l'hypothèse où elle ne l'aurait pas encore fait.

Vous souhaitant tout le succès possible dans vos nouvelles fonctions, je vous adresse mes plus vifs encouragements pour les challenges à venir.

Je vous prie de croire madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ary CHALUS

Président du Conseil d'Administration

Mme Laurella Rinçon,

Directrice Générale du MACTe
Mémorial ACTe
Darboussier, 97110 Pointe-à-Pitre

FICHE DE SIGNIFICATION

Affaire : EPCC MACTe (Etablissement Public de Coopération Culturelle Mémorial Acte)

Nom de l'acte : NOTIFICATION

Signifié à : RINCON Laurella

Cet acte a été remis par :

Clerc assermenté : par le Commissaire de Justice soussigné
dans les conditions ci-dessous indiquées et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

-AU DESTINATAIRE ainsi déclaré, et à qui j'ai remis copie de l'acte.

-PERSONNE MORALE : J'ai remis copie de l'acte à :

M Nom : Prénom :

Qualité :
qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte.

-AU DOMICILE ELU : En l'étude de :

à M Nom : Prénom :

Qualité :
qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte.

-AU DOMICILE DU DESTINATAIRE : dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible.

J'ai rencontré :

Madame Nom : DON Prénom : Samdha

Qualité : Secrétaire de direction

Ainsi déclaré qui a accepté de recevoir la copie.

-DEPOT A L'ETUDE :

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons suivantes :

Je n'ai trouvé aucune personne, au domicile indiqué, susceptible de recevoir la copie de l'acte, et vérification faite que le destinataire est réputé demeurer à l'adresse indiquée. La copie de l'acte est à votre disposition en notre Etude.

POUR TOUTES LES SIGNIFICATIONS AUTRES QU'AU DESTINATAIRE, j'ai accompli les formalités suivantes :

- * laissé copie de l'acte sous enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, de l'autre le sceau de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.
- * un avis de passage daté de ce jour mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le nom de la personne ayant reçu la copie, ont été laissés au domicile du signifié.
- * adressé le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de signification de l'acte, la lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification.
- * Document d'information en vue de l'audience en expulsion Remise à personne Boîte aux lettres

VERIFICATIONS DE L'EXACTITUDE DU DOMICILE

- Nom sur tableau des occupants
- Nom sur l'interphone
- Nom sur Boîte aux lettres (à préciser)
- Bât n°: Etage n°: Porte Palière :

Tous les paragraphes non "entourés" sont réputés NON ECRITS.

Le présent acte comporte 04 feuilles.

Visa par le COMMISSAIRE de JUSTICE des mentions relatives à la signification.



Guillaume MAYEKO